

Conseil Central du Montréal Métropolitain CSN

Montréal, 5 Novembre 2025

ATTAQUES ANTISYNDICALES

Considérant les attaques du gouvernement de la CAQ envers les travailleuses et les travailleurs ;

Considérant que le droit d'association, le droit de grève, le droit à l'éducation, à la santé, au logement ainsi que la liberté d'expression sont reconnus dans les différentes chartes ;

Considérant que la solidarité syndicale est nécessaire pour faire face aux conséquences possibles de l'application des dispositions de la Loi 14 (PL89) à un syndicat en grève ;

Considérant qu'une attaque envers un syndicat en grève est une attaque envers l'ensemble du mouvement syndical ;

Considérant la nécessité d'organiser une mobilisation large et solidaire pour contrer les attaques aux droits menées par le gouvernement ;

Il est proposé :

Que le CCMM–CSN dénonce haut et fort l'adoption de la Loi 14 (PL89) ainsi que l'ensemble des mesures antisyndicales prises par le gouvernement du Québec, de même que ses attaques aux droits économiques, sociaux et politiques de la population ;

Que le CCMM–CSN appuie, financièrement ou par la mobilisation, les syndicats en grève qui se verront imposer un retour au travail forcé ou un arbitrage de règlement en vertu de la Loi 14 (PL 89) ;

Que le CCMM–CSN mobilise ses membres, ses alliés des milieux syndicaux et communautaires, ainsi que l'ensemble de la population pour participer aux différents appels à l'action contre les mesures anti travailleuses et anti travailleurs et les projets de loi antidémocratiques et antisociaux du

gouvernement de la CAQ, notamment à la manifestation intersyndicale du 29 novembre 2025 à Montréal et à la campagne de la CSN « Faire front » ;

Que le CCMM–CSN exige des engagements formels des autres partis représentés à l'Assemblée nationale du Québec sur les revendications de la CSN et le retrait complet des lois antisyndicales, antidémocratiques et antisociales mises en place par le gouvernement de la CAQ, et ce, dès la première session parlementaire suivant la campagne électorale ;

Que le CCMM–CSN contribue activement à l'organisation de la résistance à la CAQ et à la montée de l'extrême-droite avec ses alliés syndicaux, communautaires et de la société civile ;

Que le CCMM–CSN intervienne en faveur de l'organisation de la grève sociale lors du conseil confédéral de décembre ;

Que le CCMM–CSN invite ses syndicats affiliés à faire de même.